

Mémoire en réponse de la maîtrise d'ouvrage aux observations déposées sur les registres de l'enquête publique

1. Information - Concertation

Concertation publique

La destination scientifique des locaux et le coût estimé supérieur à 150 M€, mais inférieur à 300 M€, ont impliqué la mise en œuvre d'une concertation publique par le maître d'ouvrage, Campus Agro, avec information de la Commission nationale du débat public, conformément aux articles L121-8 et R121-2 du code de l'environnement.

La concertation publique s'est déroulée du 20 avril au 19 juin 2015 avec l'appui du cabinet spécialisé (Voix Publique). Cinq réunions publiques ont été organisées dans les communes des quatre sites actuels (Thiverval-Grignon, Massy, Paris 5^{ème} et Paris 15^{ème}) ainsi que dans la commune d'arrivée (Palaiseau).

Le bilan de la concertation publique, publié le 11 septembre 2015, est consultable sur le site de Campus Agro <http://www.campus-agro.com> et figurait au sein du volume 1 du dossier d'enquête publique. Il décrit l'organisation retenue et fournit une synthèse, structurée par grands thèmes, des échanges lors des cinq réunions publiques. Des éléments plus détaillés figurent en annexe : les comptes rendus des réunions ainsi que les questions et commentaires déposés dans les registres mis à disposition du public et sur le site internet de Campus Agro, avec les réponses apportées.

AgroParisTech et l'Inra ont déployé un important dispositif pour assurer à la fois une bonne publicité des débats et une bonne information du public souhaitant y participer. Plusieurs outils ont été mobilisés : flyers, affichages, dépliants d'information distribués sur les lieux des réunions, sites internet des acteurs du projet, lettre interne d'AgroParisTech *L'Hebdo*.

Des flyers, au nombre de 90.000, ont été distribués aux riverains via un boîtage systématique à Massy, Palaiseau et Thiverval-Grignon ainsi qu'à Paris, dans les quartiers concernés par les centres AgroParisTech. Le flyer pour Thiverval-Grignon figure ci-après comme exemple.



Des affiches annonçant les réunions ont été déposées dans les mairies ainsi que sur les centres AgroParisTech-Inra afin d'informer le public de la tenue de ces réunions ; des courriels de rappel ont aussi été envoyés.

Des dépliants d'information présentant les établissements, les objectifs du déménagement et les différents acteurs lui étant associés, ont été distribués en séance.

Néanmoins, la participation aux réunions a été faible.

Concertation interne

Manque de consultation des étudiants et du corps enseignant – déni de démocratie

D'une manière générale, il convient de rappeler que le projet de regrouper à Palaiseau les quatre sites franciliens d'AgroParisTech et les laboratoires associés de l'Inra a été examiné régulièrement dans toutes les instances ad hoc des établissements depuis 2008 : conseils d'administration, comités techniques, commissions hygiène, sécurité et conditions de travail.

Plusieurs assemblées générales ont également été proposées par les directions des établissements pour présenter l'avancement du projet, à destination des personnels et des étudiants.

De 2008 à 2017 (année de signature du contrat global), une série de décisions structurantes ont été prises par les conseils d'administration des établissements, depuis le lancement des premières réflexions et études, jusqu'à l'engagement du projet de construction (montage juridique et financier du projet, actes fonciers, emprunts...)

S'agissant du volet immobilier *sensu stricto*, trois phases peuvent être distinguées :

- A. L'étude de programmation réalisée par le cabinet ARP de mai 2011 à décembre 2014 (élaboration du pré-programme puis du programme immobilier)

Le programme immobilier a été élaboré sur la base d'une concertation avec l'ensemble de la communauté des établissements (personnels Inra et AgroParisTech, étudiants). De nombreux entretiens auprès des utilisateurs ont permis de définir les grandes entités fonctionnelles du projet :

- enseignement (salles banalisées et salles de travaux pratiques)
- recherche (5 axes scientifiques)
- vie étudiante
- centre de documentation
- services d'appui et logistique
- informatique

Pour chacune des entités, un ou plusieurs référents ont été missionnés par AgroParisTech et l'Inra. Très mobilisés, ils ont exprimé les besoins de leur structure - en lien avec les utilisateurs - en termes de fonctionnalité, de volumétrie et de technicité.

Les besoins ont été affinés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude et un travail conséquent a été mené pour étudier les différentes possibilités de mutualisation et rechercher une optimisation des volumes.

Cet important travail a conduit à la description précise et détaillée de chacun des locaux programmés : exigences techniques et fonctionnelles, caractéristiques et usages, organisation, recensement des équipements scientifiques, etc.

B. Le dialogue compétitif et la mise au point du contrat de juin 2015 à septembre 2017

Le projet est entré dans sa phase opérationnelle à l'ouverture du dialogue compétitif en juin 2015.

Une commission technique a été mise en place pour l'analyse des projets et l'audition des groupements industriels candidats au CREM ; elle était composée de représentants d'AgroParisTech, de l'Inra, de la Caisse des dépôts et consignations, de l'EPAPS (aménageur), du cabinet paysagiste MDP (Michel Desvigne Paysagiste), mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre/paysage à l'échelle du campus, du cabinet d'architecture et d'urbanisme en charge de la ZAC de la Vauve (groupement XDGA-FAA) et du directeur général de Campus Agro.

Pour associer les utilisateurs à cette phase de projet, soumise à confidentialité, indispensable pour ne pas fragiliser la procédure, un réseau restreint de référents a été mis en place conjointement par les établissements. Ces référents, professionnels reconnus dans leur domaine d'activité et dans leur communauté, étaient en capacité d'associer les différentes parties prenantes de leur domaine, et de mobiliser une expertise, qui s'appuyait sur la connaissance du champ d'activités qui leur était confié. Leur rôle était triple :

- contribuer à la rédaction du programme fonctionnel pour les différentes phases du dialogue compétitif,
- répondre aux éventuelles questions et demandes de précisions de la part des candidats suite à l'étude des dossiers de consultation,
- participer à l'analyse des réponses des groupements candidats et vérifier que les besoins exprimés avaient été pris en compte : pour cela, les référents ont eu accès aux éléments fonctionnels et techniques qui concernaient leur entité, pour chacun des projets présentés par les groupements candidats. Ils ont pu consulter les personnels de leurs équipes et constituer des groupes de travail, pour arbitrer des choix techniques ou d'organisation.

Un travail spécifique a par la suite été mené sur les espaces de vie étudiante en phase de mise au point. Des échanges ont eu lieu entre le groupement attributaire pressenti du contrat et les étudiants afin de mieux cerner les attentes de cette communauté, leurs besoins ayant évolué depuis la programmation. Cette réflexion a conduit à la conception d'espaces polyvalents permettant de répondre pleinement aux usages souhaités.

C. Les études de conception (APD – PRO) à partir d'octobre 2017

Le dialogue compétitif terminé, la confidentialité a pu être levée et le réseau de référents s'est fortement élargi. Les utilisateurs travaillent aujourd'hui de manière continue avec Campus Agro et le groupement pour définir la répartition fonctionnelle des locaux et travailler sur leur maquettage (implantation des équipements et des éléments structurants, du mobilier, de l'arrivée des fluides).

Les référents sont également sollicités sur les sujets transversaux du projet (informatique, prévention, contrôle d'accès, logistique, gestion des déchets, etc.).

Le travail de concertation sur le projet se poursuivra, pour permettre un emménagement dans les meilleures conditions. Il s'agit notamment de traiter :

- ✓ Les aspects immobiliers, le maquetage des locaux, les échanges avec les utilisateurs, ...
- ✓ L'accompagnement humain et social du projet
- ✓ L'organisation future de nos établissements sur le nouveau campus
- ✓ Les transports
- ✓ Le logement, et notamment le logement étudiant
- ✓ La préfiguration de la vie sur place

Tous ces chantiers sont aujourd'hui initiés et s'effectueront avec les différents acteurs que sont les utilisateurs, l'aménageur, les collectivités, l'autorité organisatrice de transports, les riverains, ...

Rappel du cadre du projet et montage juridique

Montage du projet

Le projet d'AgroParisTech et de l'Inra s'inscrit dans le cadre du projet de Campus Paris-Saclay soutenu et financé à la fois par le plan Campus et le programme des investissements d'avenir (PIA).

Le cadre de réalisation retenu pour le projet est celui d'un partenariat public/public (PPPu) associant les deux établissements et la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Ce partenariat est porté par une société de réalisation, Campus-Agro, filiale in house d'AgroParisTech, maître d'ouvrage du projet, tant dans la phase de conception et de réalisation que dans la période d'exploitation du nouveau campus pour une durée totale de 30 ans.

Campus Agro a signé le 2 octobre 2017 un contrat de conception, réalisation, exploitation, maintenance (CREM) pour une durée de 30 ans avec un groupement d'entreprises conduit par GTM Bâtiment (groupe Vinci).

Calendrier du projet

- 2008 à 2014 : réflexions initiales sur les conditions de réalisation du projet
- Octobre 2014 : avis d'appel public à candidatures
- Juin 2015 à janvier 2017 : dialogue compétitif
- Avril 2017 : désignation du titulaire pressenti
- Octobre 2017 : signature du contrat de CREM
- Octobre 2017 à décembre 2018 : études de conception
- Novembre 2017 : dépôt du permis de construire
- Juin à juillet 2018 : enquête publique sur étude d'impact environnemental
- Septembre 2018 : délivrance du permis de construire
- Janvier 2019 à mars 2021 : travaux
- Mars 2021 : réception des bâtiments
- Avril 2021 à octobre 2021 : déménagements

Coût du contrat global

Le coût du projet pour la phase construction s'élève au total à 190,2 M€ HT (valeur janvier 2017, hors actualisation) versés au groupement d'entreprises conduit par GTM Bâtiment au titre des études, travaux et aménagements mobiliers.

Le financement est assuré par les ressources suivantes :

- 48,6 % provenant de la cession des sites occupés,
- 23,1 % de subventions publiques,
- 18,3 % d'emprunts portés par AgroParisTech (eux-mêmes remboursés grâce à des subventions publiques perçues en période d'exploitation),
- 10 % d'apports de l'Inra.

Le coût en phase exploitation, d'une durée de 26,5 années, s'élève à 75,5 M€ HT (valeur janvier 2017, hors actualisation) versés au groupement d'entreprises.

Aucune organisation coopérative ou interprofessionnelle agricole n'acceptera de s'implanter sur le plateau à proximité d'APT - INRA.

La ZAC de l'École polytechnique n'a pas vocation à accueillir les services d'amont ou d'aval de l'agriculture, qui nécessitent souvent des infrastructures logistiques de grande capacité et ne sont d'ailleurs pas implantés à côté de Grignon. En revanche, Terres Inovia, institut technique assurant des missions de recherche et développement en agriculture, et actuellement installé à Grignon, a entrepris les démarches auprès de l'établissement public d'aménagement Paris Saclay pour s'implanter à proximité immédiate de la parcelle d'implantation AgroParisTech – INRA.

Etude d'impact

L'étude d'impact signale en page 284 que l'impact écologique du projet est significativement négatif mais ce point n'est pas repris en conclusion.

Cette phrase est sortie de son contexte puisqu'elle ne porte que sur l'impact du projet sur la faune et oublie de citer l'une des phrases suivantes qui indique que des aménagements et une gestion écologique adaptée de l'opération en phase d'exploitation sont prévus pour réduire l'impact du projet sur le cadre écologique.

L'étude d'impact ne mentionne pas les mesures de sécurité prises pour ce projet.

Les mesures de sécurité du projet sont détaillées dans l'étude de sûreté et de sécurité publique qui a reçu un avis favorable de la sous-commission départementale en date du 13 février 2018. Par ailleurs, en application de l'article L.111-23 du code de la construction et de l'habitation, un contrôleur technique a été désigné. Cet organisme indépendant du maître d'ouvrage, des concepteurs et du constructeur, est chargé de veiller à la solidité de l'ouvrage et à la sécurité des personnes.

L'étude d'impact indique que seules des mesures conservatoires sont prévues pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

La fiche de lot de l'aménageur demandait de prévoir une surface de 30 % des toitures hors installations techniques pour permettre l'implantation ultérieure de panneaux photovoltaïques. Le projet respecte strictement cette prescription qui permettra l'installation des panneaux par un opérateur désigné par l'EPAPS sur l'ensemble des surfaces disponibles de la ZAC.

L'étude d'impact mentionne dans le projet une trame noire alors qu'une vue (p 77) montre une façade illuminée.

La trame noire dont il est fait mention se situe à l'intérieur du jardin qui est faiblement éclairé pour ne pas déranger la faune. Le projet doit également respecter une prescription de la fiche de lot qui demande une animation nocturne des façades situées sur l'espace public et notamment sur la place située à l'est du projet qui correspond à la vue de la page 77. Pour autant, si un éclairage minimal demeurera hors activités du bâtiment, celui-ci sera beaucoup plus discret que ce qui est représenté sur la vue de la page 77.

L'avis de la MRAe mentionne que les amphibiens ont été déplacés en 2015. Comment vont-ils ?

Un déplacement des amphibiens protégés a eu lieu en 2015 à proximité d'une mare créée au titre des mesures compensatoires de la ZAC. A en juger par la nécessité de conduire un autre déplacement en début d'été 2018 depuis les quelques mares artificielles de la parcelle du projet (mares résultant du non comblement des fouilles archéologiques ou des débourbeurs de roues de camions) et le nombre d'amphibiens déplacés, ceux-ci se portent bien. A l'issue du déplacement, les mares artificielles ont été comblées pour ne pas favoriser une recolonisation de la parcelle avant et pendant la période de travaux. Une fois les bâtiments construits, les amphibiens pourront revenir dans la végétation située à proximité des bassins de rétention s'ils le souhaitent.

2. Impacts sociaux économiques

Qualité de vie sur site

Manque de commerce, de centre culturel et sportifs sur le plateau.

L'aménagement du plateau de Saclay est placé sous la responsabilité de l'Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay (EPA-PS) qui conduit et coordonne les actions permettant les installations des différentes activités. Les commerces et les lieux de vie sont en cours d'installation pour les premiers et continueront de se développer d'ici à 2021. Ainsi, sur le quartier de l'école Polytechnique 1 500 m² de commerce (supermarché, boulangerie, restaurant et banque) seront installés dès 2018. D'autres commerces s'implanteront progressivement jusqu'à la mise en service du campus AgroParisTech-Inra et au-delà.

De plus, d'autres commerces seront implantés sur le quartier du Moulon (4 500 m² en 2019). Enfin deux foodtrucks sont présents depuis février 2018 entre le site d'AgroParisTech-Inra et l'école Polytechnique et quatre autres sur le quartier du Moulon ou de Camille Claudel.

Les équipements sportifs sont intégrés dans une démarche de mutualisation entre établissements sur le plateau. Plusieurs éléments sont prévus pour répondre aux attentes de la future communauté de travail : augmenter la capacité des infrastructures existantes (notamment celles de l'Ecole polytechnique) et réaliser des bâtiments et installations complémentaires.

La plaine des sports marquera l'entrée nord-ouest du quartier de l'Ecole polytechnique, elle regroupera une partie des terrains et équipements sportifs (dont un gymnase, une structure d'escalade de type bloc, une salle polyvalente danse/fitness, des cours de tennis et terrains de grands jeux extérieurs)

Une halle multisports est en cours de chantier au sein du campus de l'école Polytechnique, sa livraison est prévue en octobre 2018. Il s'agit d'un projet dont la maîtrise d'ouvrage et le pilotage ont été confiés à l'Ecole polytechnique au nom des établissements du plateau (AgroParisTech, ENSTA ParisTech, ENSAE, Institut Mines-Telecom et IOGS).

Un centre sportif sera lancé prochainement au sein d'une résidence étudiante.

Un document présentant de manière détaillée l'existant, les projets en cours et futurs ainsi que leur calendrier est joint en annexe 2.

Enfin, les premières études en vue de la création d'une piscine complémentaire à celle de l'Ecole polytechnique vont être lancées.

Manque 1 000 logements étudiants sur le plateau ou à proximité.

1 000 places ont été réservées par AgroParisTech dans les résidences étudiantes en cours de réalisation sur le plateau de Saclay. Elles s'ajouteront aux 592 places disponibles dans les résidences de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), à Massy et dans la résidence Dubos, au Kremlin Bicêtre, permettant ainsi une nette amélioration des conditions de logement de nos étudiants (1 000 places nouvelles à comparer aux 332 places actuelles à Grignon, le surplus restant inchangé). Les résidences étudiantes seront principalement livrées pour 2021, une fraction (500 logements sur les 2600 prévus sur la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique) pourrait toutefois n'être livrée qu'en 2022. Dans cette hypothèse, il est prévu que chaque établissement sera servi à égale proportion de ses demandes, et non en fonction de sa date d'installation sur le plateau, soit 800 places pour AgroParisTech.

Ces 1 000 places permettent une quasi stabilité du temps moyen de transport pour les étudiants selon les résultats d'une étude basée sur les données ci-dessous.

Les étudiants logés se répartissent actuellement sur les résidences :

- Philippe Olmer et Jacques Ratineau (campus de Grignon) ;
- Eugène Chevreul (campus de Massy) ;
- René Dubos au Kremlin-Bicêtre ;
- Les maisons MIAA et MINA à la Cité internationale universitaire de Paris.

Suite au déménagement, les résidences actuelles seront conservées, à l'exception bien sûr de celles de Grignon ; la capacité en augmentation de la résidence MIAA prend en compte des travaux d'extension. Il est prévu une augmentation de 25% des effectifs d'étudiants à l'horizon 2022.

Localisation des logements des étudiants selon le lieu d'étude

Lieu de résidence	Lieu d'étude actuel			Total	Palaiseau 2022
	Grignon	Massy	Claude-Bernard /Maine		
Olmer/Ratineau	322	0	2	324	0
Palaiseau					1 000
Chevreul	0	95	0	95	95
Dubos	0	25	220	245	245
MIAA	0	31	15	46	140
MINA	0	20	127	147	147
Autres	2	71	582	655	263
Total	324	242	946	1 512	1 890

Le temps moyen de transport ressort actuellement à 0h30mn. Il est estimé à 0h28mn en 2022. En effet, compte tenu de leur localisation à proximité de la ligne B du RER, les accès de la résidence Chevreul à Massy et des 2 résidences à la CIUP seront aisés.

Concernant la liaison entre la résidence Dubos et Palaiseau, une réflexion spécifique sera engagée par l'établissement dans l'attente de la prolongation de la ligne 14 et de la finalisation de la ligne 18 afin d'examiner l'éventualité de mettre en place une offre de transport dédiée.

Prix du logement étudiant inabordable à Palaiseau.

Selon nos informations, les prix pratiqués dans les résidences pour étudiants sur le plateau de Saclay seront comparables à ceux en vigueur dans les autres résidences d'AgroParisTech.

Qualité de la formation

Eloignement de la ferme de Grignon et des zones d'enseignement terrain.

Les sorties de terrain sur le site de Grignon et à la ferme expérimentale ne seront plus possibles.

La présence d'un environnement agricole et forestier ainsi que d'une ferme expérimentale est nécessaire aux élèves de première année pour comprendre les enjeux.

Il s'agit d'une école d'agronomie installée à Grignon ayant sur place les parcelles d'expérimentation nécessaires .../... que l'école ne retrouvera pas sur le plateau.

AgroParisTech conservera la ferme expérimentale de Grignon, ainsi que les terres agricoles qui l'entourent. De plus les essais patrimoniaux situés sur le campus seront préservés. Enfin, la ferme continuera à assurer le suivi de l'essai dédié à l'observation et au suivi précis, sur le long terme (plus de 20 ans), des flux de gaz à effet de serre (réseau ICOS).

Sur le plateau de Saclay, des terres expérimentales (24 ha) sont actuellement utilisées par l'unité mixte de recherche Génétique Quantitative et Evolution. Situées sur le campus du quartier du Moulon, elles sont en proximité de la lisière Nord et du futur bâtiment de l'Institut Diversité Ecologie et Evolution du Vivant (IDEEV). Ces terrains sont d'une qualité exceptionnelle pour les niveaux de rendement que l'on peut atteindre sans irrigation. La qualité des terres vient de la

profondeur des limons (1,5 m). Ces dépôts limoneux reposent directement sur des argiles à meulière et nécessitent le recours au drainage pour éviter les problèmes d'anoxie racinaire. Le travail de drainage et de valorisation réalisé depuis une trentaine d'années a contribué à accroître la qualité de ces terres et leur homogénéité. Des hangars et locaux des techniques sont aussi prévus pour en poursuivre l'exploitation et l'entretien à partir de la nouvelle implantation prévue en 2022.

Par ailleurs, l'INRA et AgroParisTech développent en lien avec l'Agence des Espaces Verts un projet à la fois agronomique, expérimental et pédagogique, sur une parcelle (17 ha) située au nord du quartier de l'Ecole Polytechnique et à 2,5 km de leur futur campus commun. Globalement, l'ensemble des surfaces disponibles, tant sur Versailles que sur le Plateau de Saclay, sera confronté aux besoins ou aspirations des équipes de recherche du Moulon, de Grignon et de Versailles, ainsi qu'aux équipes pédagogiques d'AgroParisTech.

Le projet de cluster scientifique Paris Saclay est un échec auquel l'école n'a pas besoin d'adhérer.

Le conseil d'administration d'AgroParisTech a approuvé l'engagement dans le projet IdEx Paris-Saclay en décembre 2013 par 24 votes pour, 14 contre et 5 abstentions.

L'établissement s'est depuis lors engagé dans la construction de l'Université Paris-Saclay dont il a approuvé les statuts par une délibération de juin 2014, par 26 voix pour, 15 contre, et 2 abstentions.

Ces deux votes ont été confirmés par un vote de décembre 2017, dans le nouveau cadre institutionnel de l'Idex et de l'Université, par 27 voix pour, 9 contre et 6 abstentions.

Ces décisions ont été précédées de discussions nourries et argumentées, au sein du conseil d'administration, et dans les autres conseils de l'établissement qui les ont précédées. Il n'est aujourd'hui pas question de les remettre en cause, alors même que le jury international a validé le projet d'Idex porté par l'Université Paris-Saclay, sa construction, la qualité des partenaires, les résultats acquis, assortissant cette validation d'un délai de mise en œuvre réussie de 30 mois maximum, au terme duquel la labellisation de l'initiative d'excellence pourra être confirmée.

AgroParisTech est mobilisé avec ses partenaires dans la réussite du projet, qui se traduit d'ores et déjà par de nombreuses réalisations, en enseignement comme en recherche, comme en atteste le site très riche de l'Université :

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr>

Eloignement des universités de sciences humaines (Sorbonne, Paris-Descartes, Paris-Panthéon).

Le choix du partenariat avec l'Université Paris-Saclay n'est pas exclusif de la poursuite du partenariat avec des universités de Paris intra-muros, notamment en sciences humaines et sociales, même si ces compétences ne sont pas absentes du paysage de l'Université Paris-Saclay.

Il convient de rappeler que les principaux partenariats académiques de l'établissement sont concentrés dans le quart sud-ouest de l'Île de France tel qu'il est en train de se constituer.

Il n'est pas nécessaire de rapprocher physiquement les chercheurs pour qu'ils travaillent ensemble.

Dans de nombreuses activités professionnelles et notamment dans le domaine de la recherche, il est courant de penser que les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent de s'affranchir en grande partie de la proximité entre acteurs, sous la forme par

exemple d'un réseau ou d'un espace virtuel collaboratif. Il est vrai que l'introduction de ces technologies a modifié profondément les rapports au temps et à l'espace dans le monde du travail. Ainsi, certaines formes d'organisation du travail reposent aujourd'hui sur des groupes composés de chercheurs qui se situent à des milliers de kilomètres de distance. Pour autant, de nombreuses situations attestent de l'intérêt d'une proximité pour constituer un espace de travail coopératif, partager des moyens de nature multiple, assurer une véritable co-production et ainsi bénéficier d'un réel effet de synergie entre les différents intervenants. Dans certains cas, par exemple, d'équipements lourds ou de relations complexes entre métiers, cet intérêt peut devenir une nécessité. Constitution de réseaux et regroupement de chercheurs et d'enseignants ne s'opposent pas en réalité. Ils sont de plus en plus des formes complémentaires d'organisation du travail qui coexistent et s'enrichissent mutuellement. Dans le cas d'AgroParisTech, la distance entre membres de plusieurs équipes qui travaillent ensemble et qui dépensent beaucoup d'énergie en raison de l'éloignement entre les sites est mal ressentie par les personnels concernés et cause de pertes de temps. Les rassembler permettra une meilleure efficacité et facilitera la cristallisation des idées et des projets.

Surface éducative trop faible et très inférieure à la surface actuelle (7 795 m² d'Agro + 1 500 m² du BEM, soit 9 295 m² contre 21 098 m² actuellement) alors que la population étudiante passera de 1 600 à 2 000.

Les surfaces de l'existant n'ont pas été fiabilisées par un géomètre. Elles sont par ailleurs exprimées en SHON. Les surfaces prévues sur le plateau s'élèvent à 12 269 m² de surface utile dont 1 500 m² dans un bâtiment d'enseignement mutualisé entre plusieurs établissements.

Le tableau ci-dessous présente le bilan des salles d'enseignement disponibles (en nombre et en capacité), sur nos sites franciliens existants et sur le plateau de Saclay.

		ÉTAT ACTUEL					ÉTAT PROJETÉ			
Amphithéâtres	Capacité unitaire *	CB	Maine	Grignon	Massy	Sous-total tous sites		Palaiseau	BEM **	Sous-total tous sites
	65		1			1			3	3
	80						5			
	100	2	1		1	4				
	150						1			4
	190	1				1				
	220			1		1			1	1
	250	1				1				
	400									2
	Sous-total par site	4	2	1	1			6	4	
Sous-total tous sites		8						10		
Salles de cours banalisées (TD)	Capacité unitaire *	CB	Maine	Grignon	Massy	Sous-total tous sites		Palaiseau	BEM **	Sous-total tous sites
	10	3		2	5	10				
	15	11	2	10	3	26		24		28
	20	8	4		4	16		2		
	25	3			1	4		2		
	30	9		13	4	26		63		
	35	5				5			12	70
	40				2	2				
	45		1	1		2				
	50	2	1		2	5		7		
	60							1		1
	65				1	1				
	80				1	1				
	100				1	1				
Sous-total par site	41	8	26	24			99	12		
Sous-total tous sites		99						111		
Salles informatiques		CB	Maine	Grignon	Massy			Palaiseau	BEM **	
	Sous-total par site	6	2	5	3			18	1	
Sous-total tous sites		16						19		
Salles multimedia (utilisation de ressources pédagogiques variées)		CB	Maine	Grignon	Massy			Palaiseau	BEM **	*
	Sous-total par site							2		
Sous-total tous sites		0						2		

Capacité unitaire "moyenne" : les salles de 12 sont comptabilisées comme des salles de 10, celles de 17 comme des salles de 15, etc.

** AgroParisTech a émis un besoin total de 13 salles de tailles diverses (≥ 30 places) ; la répartition entre les établissements partenaires reste néanmoins à affiner. Les amphithéâtres identifiés sont mutualisés entre l'ensemble des partenaires

De façon générale, le campus de Palaiseau disposera de salles d'enseignement avec une plus grande capacité d'accueil ; le nombre total de places disponibles sera ainsi plus important que sur nos sites actuels.

Les espaces de travaux pratiques sont aujourd'hui répartis sur trois sites (Grignon, Massy et Claude Bernard) : 9 salles au total sont dédiées à la formation, des espaces de recherche utilisés également pour la pédagogie permettent de compléter le dispositif et d'assurer l'ensemble des cursus. A Palaiseau, 36 salles dédiées aux travaux pratiques pour la formation seront créées, en plus des surfaces dédiées à la recherche.

La formation expérimentale pourra ainsi prendre une place plus importante dans l'ensemble de cursus de formation portés par AgroParisTech. Le développement des pédagogies par projets incluant des mises en œuvre concrètes et la volonté d'accroître la part de la formation par la recherche, ont conduit à concevoir sur le campus de Palaiseau un ensemble immobilier complet et dédié aux enseignements expérimentaux.

Plusieurs types d'espaces, dont certains n'existent pas actuellement, sont programmés pour répondre aux évolutions pédagogiques : une zone alimentaire (formulation, cuisine expérimentale, analyse sensorielle...), une zone laboratoires (chimie, biologie, microbiologie L2...) et une zone terrain (manipulation des sols et des végétaux).

Attractivité de l'école

Compte tenu de l'éloignement du plateau de Saclay des domiciles actuels des agents, il est probable que beaucoup ne suivront pas.

Des entretiens avec les personnels d'AgroParisTech ont été réalisés en 2011-2012 pour identifier les freins à la mobilité vers le plateau de Saclay. Une enquête a reprécisé ces éléments au début de l'année 2018, à AgroParisTech et à l'Inra.

Pour aller plus loin, et mettre en place un accompagnement individuel de qualité, une nouvelle série d'entretiens est lancée : une réunion d'information organisée conjointement par les deux établissements est prévue sur chaque site à la rentrée 2018. Les entretiens proprement dit se mettront en place à partir de novembre.

Ils permettront d'examiner la situation de chacun, ses souhaits éventuels de mobilité, externe ou interne, et par ailleurs de mieux évaluer les départs prévisibles, pour mettre en place les recrutements qui seront nécessaires à la poursuite de nos activités.

Il est à noter que le positionnement dans le cluster scientifique du plateau de Saclay, l'appartenance à l'Université Paris-Saclay, la qualité des locaux qui seront livrés, la performance technique des locaux de recherche seront des attracteurs pour le recrutement.

Perte de l'attractivité de l'école et dévalorisation du diplôme.

Les écoles installées sur le plateau, de longue date ou récemment, n'ont pas vu fléchir leur attractivité, bien au contraire. Le classement des candidats admis s'est consolidé, et amélioré.

La concentration d'un exceptionnel potentiel de formation et de recherche sur le territoire constitue un attrait considérable.

La possibilité d'échanges avec des étudiants d'autres cursus, le développement d'une vie étudiante inter-établissements, favorisant ouverture et diversité, la mise en place progressive d'un cadre culturel, sportif, ... partagé, sont autant d'atouts.

En matière de formation, des locaux neufs, adaptés, le développement des surfaces consacrées aux travaux pratiques et aux travaux de groupes, permettront des approches pédagogiques plus participatives, plus innovantes.

Dans ces conditions, la perte d'attractivité pour les étudiants semble peu réaliste.

Compte tenu des difficultés de transport depuis certaines résidences étudiantes, il est probable que les étudiants choisissent d'autres écoles (Rennes, Montpellier).

Les étudiants de l'établissement bénéficieront de l'important programme de construction de résidences étudiantes sur le plateau. AgroParisTech a ainsi réservé 1 000 places à leur bénéfice, et prévoit en outre de conserver ses résidences du sud parisien. Elles s'ajouteront donc aux 592 places disponibles dans les résidences de la cité universitaire, à Massy et dans la résidence Dubos, au Kremlin Bicêtre, permettant ainsi une nette amélioration des conditions de logement de nos étudiants (1 000 places nouvelles à comparer aux 332 places actuelles à Grignon, le surplus restant inchangé).

Le recours au logement libre sera sensiblement diminué, malgré l'augmentation prévue du nombre d'étudiants.

Compte tenu de leur localisation à proximité de la ligne B du RER, les accès de la résidence Chevreuril à Massy et des deux résidences à la Cité universitaire seront aisés.

Concernant la liaison entre la résidence Dubos et Palaiseau, une réflexion spécifique sera engagée par l'établissement dans l'attente de la prolongation de la ligne 14 et de la finalisation de la ligne 18 afin d'examiner l'éventualité de mettre en place une offre de transport dédiée.

Coût du projet et soutenabilité

Coût du contrat global

Le coût du projet pour la phase construction s'élève au total à 190,2 M€ HT (valeur janvier 2017, hors actualisation) versés au groupement d'entreprises conduit par GTM Bâtiment au titre des études, travaux et aménagements mobiliers.

Le financement est assuré par les ressources suivantes :

- 48,6 % provenant de la cession des sites occupés,
- 23,1 % de subventions publiques,
- 18,3 % d'emprunts portés par AgroParisTech (eux-mêmes remboursés grâce à des subventions publiques perçues en période d'exploitation),
- 10 % d'apports de l'Inra.

Le coût en phase exploitation, d'une durée de 26,5 années, s'élève à 75,5 M€ HT (valeur janvier 2017, hors actualisation) versés au groupement d'entreprises.

L'école ne dispose pas des moyens de financer le projet.

Soutenabilité du projet

Le financement du projet est assuré par la vente des sites actuels, des subventions et le recours à l'emprunt.

Les études de soutenabilité ont été validées par les tutelles respectives des établissements, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour AgroParisTech et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'Inra ainsi que par diverses instances interministérielles.

Avis du Conseil Immobilier de l'Etat (CIE)

Après une analyse approfondie du projet, le CIE a rendu publiquement son avis (n°2017-24) le 18 octobre 2017. Il « salue le travail remarquable des équipes d'AgroParisTech qui portent le projet » et relève :

- « qu'AgroParisTech s'est doté des compétences nécessaires à l'élaboration de solutions permettant le bouclage financier de l'opération et préservant les qualités initiales du projet,
- les mesures conservatoires prises dans le cadre du contrat CREM pour se prémunir des différents risques ».

Il « note avec satisfaction que le projet d'AgroParisTech, conformément aux recommandations qu'il avait formulées en 2012, a pour objectif d'être exemplaire en matière de développement durable. Il salue les niveaux de performance énergétique ciblés. »

Une rénovation n'aurait coûté que 63 M€ contre 280 M€ pour la construction à Palaiseau.

Le coût de construction du projet à Palaiseau n'est pas de 280 M€ mais de 190 M€. Le coût total de mise en conformité des sites actuels d'AgroParisTech a été évalué à 89 M€. Ce chiffrage est fondé sur des évaluations réalisées en 2008 et 2009, et n'intègre pas toutes les évolutions réglementaires nouvelles en matière de sécurité, comme en matière de performance énergétique. Cette estimation ne prend pas en compte les besoins fonctionnels des établissements, en formation comme en recherche, ni les adaptations et agrandissements de locaux nécessaires du fait de la création d'un cursus unique d'ingénieurs en 2010.

Par ailleurs, une rénovation des sites existants n'aurait permis ni les synergies internes et externes du regroupement à Palaiseau, ni la modernisation de l'outil de recherche, ni l'accueil de promotions augmentées de 20 %.

Enfin, les ressources financières du projet sont issues pour leur plus grande partie de subventions publiques octroyées dans le cadre du projet Saclay, et de la vente des sites actuels. Ces ressources n'auraient pu être mobilisées pour la rénovation des quatre sites existants.

Le coût du déménagement se traduit dans un partenariat public privé qui va obliger à verser des loyers excessifs et augmenter le coût global pour la collectivité et / ou pour les étudiants.

La forme contractuelle retenue n'est pas un partenariat public privé mais un contrat de conception, réalisation exploitation maintenance. La maîtrise d'ouvrage est dépendante des établissements. Comme indiqué plus haut, le montant des loyers versés par les établissements est supportable et durant toute la durée d'exploitation du contrat (26,5 ans), l'entretien maintenance

courant ainsi que le gros entretien réparation seront réellement effectués contrairement à la situation actuelle où ces postes sont trop souvent les parents pauvres des crédits consacrés à l'immobilier.

3. Cadre de vie – environnement

Patrimoines

Le regroupement aurait dû se faire à Grignon.

AgroParisTech a été créé le 1^{er} janvier 2007.

L'établissement résulte de la fusion de trois établissements : l'Institut national agronomique Paris-Grignon, implanté à Paris Vème et à Grignon, l'Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires, implantée à Massy, et l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts, implantée à Paris XVème, Nancy, Montpellier, Clermont-Ferrand et Kourou. En 2010, l'établissement a créé un cursus d'ingénieurs unique en regroupant les formations portées par les écoles fondatrices.

Faute de site suffisamment important, la formation d'ingénieurs se déroule sur les sites de Grignon (1^{ère} année), Paris, Massy et Nancy (partie des 2^{ème} et 3^{ème} années), sans qu'aucun des sites soit en mesure de regrouper une promotion entière dans un amphithéâtre.

Par ailleurs, les enseignants-chercheurs sont amenés à se déplacer très régulièrement, y compris au cours d'une même journée, d'un site à l'autre pour dispenser leurs enseignements.

La question du regroupement des sites franciliens de l'établissement s'est ainsi rapidement posée.

La création du cluster scientifique Paris-Saclay s'est présentée comme une opportunité à plusieurs égards :

- ✓ Renforcer les liens partenariaux avec les autres établissements, publics ou privés, présents sur le plateau de Saclay, ou désireux de le rejoindre, en matière d'enseignement comme de recherche,
- ✓ Renforcer le partenariat avec l'Inra, dans le cadre d'un projet commun,
- ✓ Donner de la visibilité aux établissements dans le cadre du projet de cluster,
- ✓ Construire des locaux neufs, adaptés aux besoins de l'enseignement et de la recherche,
- ✓ Etre en capacité de réunir promotions et cursus en un lieu unique, favoriser les interactions entre étudiants,
- ✓ Bénéficier du programme d'équipements mutualisés (hébergement, restauration, sports, locaux d'enseignement, ...)
- ✓ Bénéficier des crédits publics mis en place pour la réalisation de ce grand projet.

Le regroupement sur le seul site de Grignon se serait heurté à plusieurs obstacles de taille :

- ✓ Absence de financements publics, impossibilité d'autofinancer les travaux nécessaires (travaux de mise à niveau en termes de sécurité et de performance énergétique, rénovation de locaux vétustes, construction *de novo* d'importantes surfaces pour répondre aux besoins fonctionnels des établissements et au besoin de développement d'équipements dédiés à la vie étudiante (résidences, restauration, équipements sportifs, ...)
- ✓ Acceptabilité faible des personnels de Paris et de Massy
- ✓ Acceptabilité très faible des étudiants du fait de l'isolement du site de Grignon

- ✓ Frein considérable au développement d'une offre partenariale de formation en master, du fait de l'isolement du campus.

*Aberration économique de délaissier Grignon où ont été investis 40 millions ces dernières années
Il est aberrant de délaissier des locaux refaits à neuf entre 2005 et 2009 à Grignon.*

Ces dernières années, les investissements lourds sur le site de Grignon s'élèvent à 26,1 M€.

Entre 2004 et 2009, trois bâtiments ont été construits (les bâtiments de recherche Eger et Bioger, le gymnase) et un ancien bâtiment a été réhabilité pour en faire l'actuel pavillon Vanderwynck (enseignement). L'ensemble de ces investissements représente 19,9 M€.

En 2010, pour permettre la mise en œuvre de la réforme des cursus ingénieur d'AgroParisTech et l'accueil de la première année sur le site, AgroParisTech a réalisé des travaux à hauteur de 1 M€ (aménagement de salles d'enseignement et de bureaux dans le bâtiment des Grands Laboratoires, réhabilitation de quelques logements à destination des thésards).

Le reste des investissements (5,2 M€) relève de la mise en sécurité des biens, des personnes et de la sauvegarde patrimoniale (sécurité incendie, électricité, voirie, couvertures, etc.), il s'agit de travaux nécessaires au fonctionnement du site.

Malgré ces investissements, le site comporte aujourd'hui plusieurs bâtiments très vétustes et dans un état médiocre, allant pour certains jusqu'à une impossibilité d'exploitation. Les coûts de fonctionnement et d'entretien-maintenance du campus sont importants, son état énergétique n'est pas satisfaisant et l'adaptabilité des locaux est globalement limitée. Il est en effet difficile de répondre aux évolutions de l'enseignement et de la recherche, et aux ambitions de développement des établissements.

Paysage

Il est totalement mensonger de parler d'une implantation face à un « grand paysage ouvert agricole du plateau ».

La phrase complète dont est issu cet extrait est « Une parcelle située dans le grand paysage ouvert agricole du Plateau de Saclay, en limite Ouest de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique où le paysage est en pleine mutation du fait des constructions en cours sur les différents ilots et de l'avancement de la réalisation des équipements-espaces publics. ». Cette référence au paysage ouvert agricole du plateau vise principalement la plaine située à l'ouest du projet qui est encore une zone agricole sans méconnaître que le paysage est en pleine mutation.

Environnement

Artificialisation des sols d'une des régions les plus fertiles d'IdF.

La ZAC de L'Ecole Polytechnique s'étend sur une surface de 232 hectares. La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) du plateau de Saclay a été instaurée par l'article 35 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et délimitée par le décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013. Cette zone rend non urbanisables les espaces naturels et agricoles qui la

composent. Ce dispositif législatif unique en France, préserve les exploitations agricoles dans le périmètre concerné, et concilie agriculture et respect de l'environnement en mettant en place une gestion optimisée des espaces boisés et naturels du territoire.

La ZPNAF représente 4 115 hectares protégés dont 2 469 hectares consacrés exclusivement aux activités agricoles et 1 646 hectares composés de forêts, cours d'eau, espaces naturels et rigoles.

En comparaison, le site dévolu à AgroParisTech représente un peu plus de 4 ha, dans un projet qui ménage un grand jardin central, en pleine terre, source d'identité pour l'établissement.

Si AgroParisTech et l'Inra ne rejoignent pas la parcelle qui leur est dédiée, elle ne retournera pas à l'agriculture car elle est incluse dans la ZAC, mais bénéficiera à un autre projet de construction.

Par ailleurs, le projet vise une certification EFFINATURE niveau PASS qui garantit une prise en compte de la valorisation de la biodiversité dans le projet.

Imperméabilisation des sols du fait de la construction.

Le projet, du fait de l'imperméabilisation des sols présente un risque pour les communes de la vallée.

Le projet retenu est celui qui parmi ceux des candidats imperméabilise le moins le terrain naturel, notamment du fait d'une construction de la majorité des bâtiments à la limite de la hauteur maximale autorisée par le PLU de Palaiseau, préservant ainsi un grand jardin central en pleine terre et des interstices non imperméabilisés entre bâtiments.

Par ailleurs, il respecte strictement le cadre imposé par l'aménageur dans sa fiche de lot afin de limiter les rejets non contrôlés d'eau pluviales dans les rigoles du plateau et les rivières environnantes, préservant ainsi les espèces animales dont notamment le campagnol amphibie. Le projet permet grâce à ses terrasses végétalisées, ses noues de récupération des eaux pluviales et ses bassins de rétention le stockage d'une pluie vingtenale de 37 mm en plus des 10 mm à retenir de manière récurrente.

Bilan carbone désastreux des constructions neuves alors qu'il existe assez de bâtiments sur les sites existants qui auraient pu être rénovés.

Comme indiqué plus haut, la rénovation des bâtiments existant n'était pas une option possible puisqu'aucun des quatre sites actuels n'est en mesure de permettre le regroupement de l'ensemble des activités des établissements.

Les bâtiments du projet seront réalisés pour respecter une consommation énergétique inférieure de 30 % à la réglementation thermique 2012, ce qui aurait été très difficile à réaliser dans le cadre d'une rénovation de bâtiments anciens dont certains sont classés.

Page 7 du volume 3, il est écrit que "des analyses réalisées en 2012, ont révélé la présence de métaux lourds (Cr, Ni, Pb) dans les limons", soit entre 1,5 m et 2,7m ; ces limons vont être déplacés ailleurs pour réaliser les fondations et les parkings ; où ?

L'étude d'impact environnementale indique :

« A l'issue des investigations de terrain, aucune source de pollution n'a été identifiée dans les sols, les sédiments et les eaux de surface.

Les analyses réalisées sur les eaux souterraines présentent des teneurs supérieures à la limite de qualité pour les eaux de consommation en chrome, en nickel et en plomb. Les eaux souterraines

du site sont donc considérées comme une cible potentielle de pollution. Les eaux sont impactées par les métaux, sans relation avec le site.

L'étude conclut que les eaux souterraines ne doivent pas être utilisées pour la consommation ou l'arrosage des végétaux. »

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) indique :

« L'étude d'impact rappelle que les analyses de ces eaux souterraines menées en 2012 au niveau de la ZAC ont révélé la présence de métaux (chrome, nickel, plomb) les rendant non compatibles avec un usage alimentaire et déconseillées pour l'arrosage des végétaux. »

Ce sont donc les eaux souterraines qui sont polluées par du chrome, du nickel et du plomb, sans qu'il soit certain que les limons sont également pollués par ces métaux. Pour autant avant évacuation de la parcelle, les terres excédentaires correspondant au volume du parking et des fondations seront analysées pour déterminer si elles sont polluées. En fonction du résultat des analyses, elles seront évacuées dans des décharges adaptées de classe 1, 2 ou 3.

Quelles sont les mesures prises pour faire face aux risques chimiques et biologiques, notamment du fait de la concentration des laboratoires et des personnels ?

Les bâtiments de recherche et de travaux pratiques seront conçus et construits en respectant les nombreuses réglementations et normes qui permettent de garantir que tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les risques.

Par ailleurs, les expérimentations qui seront réalisées sur site sont de nature classique et ne présentent pas de maniement de produits inhabituels en laboratoires. A titre d'exemple, le volume de produits chimiques se situe juste en dessous de la limite de déclaration ICPE. Par mesure de précaution, il a malgré tout été décidé d'établir une déclaration et de s'imposer en conséquence des mesures de sécurité qui n'auraient pas été strictement nécessaires.

4. Déplacements

Transports en commun et métro ligne 18

Faiblesse des transports en commun, y compris une fois la ligne 18 en service.

Temps de transports trop longs tant que la ligne 18 n'est pas en service.

Transport en commun actuels déjà saturés. Saturation de la ligne de bus TCSP dès à présent.

Proposition de liaison en bus entre Paris intramuros et le plateau pour rendre le transport accessible en attendant la ligne 18.

Le covoiturage ne sera pas possible pour les étudiants qui majoritairement n'ont pas de voiture à Paris.

La problématique de l'accès au campus et des transports en commun est un sujet crucial sur lequel de nombreux acteurs territoriaux et nationaux se mobilisent. Beaucoup de décideurs considèrent que la décision de faire ce campus de dimension internationale impose la réalisation d'un réseau de transports de bon niveau. La mobilisation des élus locaux comme des acteurs économiques en ce sens est très forte. Des groupes de travail ont été constitués, associant élus et opérateurs de la mobilité, pour avancer sur le sujet.

Les deux établissements s'investissent eux aussi fortement et conjointement. Ils font régulièrement valoir les besoins et les attentes des personnels dans ce domaine auprès de l'ensemble des parties prenantes, notamment depuis la décision de reporter la ligne 18 de 2024 au plus tard à 2027. AgroParisTech et l'INRA sont membres actifs de l'association POLVI dont

l'activité a pour objectif de soutenir le développement d'un pôle de vie pour les laboratoires de recherche privés et publics du cluster Paris-Saclay. POLVI est très active et interpelle régulièrement les décideurs et acteurs publics pour faire avancer cette question de l'amélioration de la desserte du plateau.

Cette année, POLVI a initié une démarche collective, avec à ce jour 13 établissements¹ implantés sur le plateau, pour la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de mobilité du plateau de Saclay commun. Les objectifs partagés sont d'établir un état des lieux exhaustif de l'ensemble des moyens de mobilité privés ou publics disponibles aujourd'hui, de disposer d'une cartographie complète des besoins en mobilité, de recenser les moyens mutualisables entre plusieurs établissements, d'établir un plan d'action comportant notamment des mesures ou actions externes à développer en priorité et à porter auprès des collectivités compétentes en matière de déplacements et de transports. A l'issue de ce processus, attendue pour la mi 2019, une vision globale des besoins et enjeux, ainsi que des voies d'amélioration à privilégier en termes de mobilité seront disponibles.

Une fois la ligne 18 en service, le site devrait être bien desservi par le métro et par les bus en site propre. Des moyens de transports doux seront également facilités. Pour autant, la période de transition qui s'ouvre entre le déménagement et l'arrivée du métro pose en elle-même des questions particulières pour lesquelles des réponses sont fortement attendues. En lien avec les personnels concernés, des pistes seront à explorer pour faciliter leur déplacement et en diminuer la pénibilité : le développement du covoiturage ; l'utilisation de navettes dédiées, éventuellement partagées avec des établissements du plateau ; l'aménagement du temps de travail... De même, toutes les solutions pour faciliter le transport des étudiants qui ne seront pas logés sur le plateau seront étudiées, en lien avec les usagers et l'ensemble des partenaires.

Nécessité de mieux coordonner le projet Paris Saclay avec le calendrier de mise en service de la ligne 18. Le projet peut être une bonne idée mais doit être repoussé en attendant l'arrivée de la ligne 18.

Il n'est pas possible contractuellement de repousser le projet sur une telle durée. Un décalage, même réduit, n'est pas finançable par les établissements.

Circulation automobile

Engorgement des routes d'accès aux heures de pointe.

Sans ligne 18, risque accru de bouchons pour les habitants de Palaiseau.

En 2014, l'EPA Paris-Saclay a réalisé un diagnostic de la mobilité du plateau de Saclay et fait des propositions pour améliorer l'accès au plateau et pour diversifier les déplacements au sein du plateau (cf. publication Praxis n°3 – Mobilité). La modélisation des flux de circulation automobile et sa projection à long terme ont été actualisées à la fin 2017.

Fort de ses repères, l'EPA a programmé de gros travaux d'aménagement s'agissant des principaux nœuds routiers, notamment le carrefour d'entrée du campus à l'est et le carrefour/rond-point du Christ de Saclay (en général très encombrés). Ils doivent être réalisés d'ici 2021. S'ajoute à cela l'ensemble de la voirie des deux quartiers du campus pour laquelle un certain nombre d'axes doivent être réalisés ou recalibrés.

Par ailleurs, à la suite de l'annonce du décalage de l'arrivée de la ligne 18, des groupes de travail avec l'ensemble des acteurs de la mobilité sont actuellement en train d'étudier différentes

¹ AgroParisTech, CEA, Centrale-Supélec, Danone, EDF, ENSTA ParisTech, INRA, IPSEN, Mines Télécom, ONERA, Synchrotron Soleil, Thales, Université Paris-Sud

actions à mettre en place rapidement telles que le renfort des lignes de bus, des liaisons plateau-vallée, des services de mobilités. Le résultat de ces travaux est attendu pour la fin 2018.

Parkings

Nombre trop faible de places de parking

Sans métro, voiture obligatoire et les places de parking sont rares

Le dimensionnement du parking du campus AgroParisTech-INRA (500 places) a été réalisé en projetant les effectifs à long terme des personnels et leurs besoins, en fonction d'une répartition des modalités de transport telle qu'elle pouvait être anticipée à ce stade. Le retard de l'arrivée de la ligne 18 va probablement modifier transitoirement ces besoins, en renforçant pour un temps l'utilisation de la voiture particulière. C'est pourquoi des solutions temporaires de stationnement sur l'ensemble du campus seront utiles. Elles sont actuellement en cours d'étude par l'EPA Paris-Saclay, en lien avec les établissements présents sur le plateau.

Pièces jointes :

- Annexe 1 – éléments relatifs à la concertation publique
 - commentaires postés sur le site web de Campus Agro SAS
 - rapport final de la société Voix Publique
 - réponse du Président de la CNDP 2015-06-30
- Annexe 2 – présentation et avancement des projets de la ZAC du quartier de l'école polytechnique